



Syndicat *P*énitentiaire des *S*urveillant(e)s

C.P Le MANS Les Croisettes

LA SEMI-LIBERTÉ M.A « 3 » POUR FAIRE DE LA PLACE !

Depuis le 12 mai 2025, l'administration a pris la décision inacceptable de placer des détenus condamnés sans aucun aménagement de peine dans le quartier de semi-liberté, situé hors de l'enceinte principale de l'établissement.

Ce quartier, prévu pour des personnes sous régime aménagement de la peine, devient un bâtiment parallèle sans statut ni encadrement adapté.

Le véritable objectif de l'administration ?

Créer artificiellement des places de détention, au détriment de la sécurité, du droit, et des agents.

Conditions de détention dégradées et incohérentes :

- Pas de téléphone fixe en cellule.
- Téléphone portable interdit pour ces détenus, alors qu'il est autorisé pour les semi-libres légitimes.
- Aucun travail ni activité.
- Pas de sport, ni d'accompagnement socio-éducatif.
- Pas de service médical sur place: chaque besoin de soins nécessite une extraction vers l'extérieur.
- Aucun cadre de réinsertion. Aucune perspective.

Et pour les agents ?

- Une surcharge immédiate, sans effectifs adaptés.
- Des profils plus sensibles, dans un environnement non sécurisé.
- Des extractions à répétition, épuisantes et risquées.
- Un sentiment d'abandon, face à une administration qui improvise.

LE SPS DIT STOP A CETTE DÉRIVE!

Nous exigeons :

- L'arrêt immédiat de ces affectations inadaptées.
- Le respect des règles d'affectation en semi-liberté.
- Des effectifs supplémentaires et des moyens adaptés.
- Une concertation obligatoire avant toute décision de ce type.

Le SPS refuse que les surveillants servent de variable d'ajustement!

Défendre notre sécurité, notre profession, et le sens de notre mission.

Le bureau local SPS